ᑲᑎᕕᒃ ᐊᕙᑎᓕᕆᔨᒧᑦ ᐊᔪᕐᒋᐊᕐᑏᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujjuaq, le 14 novembre 2023

Aude Tremblay
Directrice adjointe, Direction des aires protégées
Ministère de l'Environnement,
de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est,
4e étage, boîte 21
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Observations préliminaires du CCEK concernant les aires protégées d'initiative autochtone du MELCCFP

Madame Tremblay,

Nous vous remercions de votre lettre du 3 octobre 2023 concernant la création récente d'aires protégées d'initiative autochtone (APIA) par le ministère de l'Environnement et des Parcs du Québec (MELCCFP). L'initiative de protéger les terres du Nunavik est un dossier important pour la région et le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) aimerait partager avec vous quelques informations pour faciliter les discussions à venir.

Le CCEK est le forum officiel des gouvernements responsables du Nunavik en ce qui concerne leur participation à l'élaboration des lois et des règlements relatifs au régime de protection de l'environnement et du milieu social prévu au chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ).

Intervenants du Nunavik dans le dossier des aires protégées

Tel que mentionné préalablement, la CBJNQ prévoit que le CCEK soit le forum officiel des gouvernements sur les questions relatives à l'environnement et au milieu social. Selon l'article 23.3.4, il est notamment responsable de porter une attention particulière à la protection des milieux biologiques et des écosystèmes relativement aux activités de développement. Le CCEK est donc intéressé à être informé de tous les

Secrétariat du CCEK
C. P. 930, Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0
Tél. : 819-964-2961, poste. 2287
Courriel : bpatenaude@krg.ca

développements concernant les aires protégées au Nunavik, dont font partie les nouvelles APIA créées par les modifications à la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*.

L'Administration Régionale Kativik (ARK) est responsable de la planification du territoire Kativik, qui englobe les terres de catégorie II et III au nord du 55e parallèle. Elle est notamment responsable de l'élaboration du plan directeur des terres, de l'opération et du développement des parcs du Nunavik du développement des aires protégées du Nunavik.

La Société Makivvik est l'organisation inuite chargée d'assurer le respect de la CBJNQ et de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik, ainsi que d'assurer le développement politique, social et économique du Nunavik. Elle siège sur les comités de gestion des parcs, sur les groupes de travail pour les projets de parcs et sur d'autres comités sur les aires protégées, y compris pour la région marine.

La Nation Naskapie de Kawawachikamach est située sous le 55e parallèle, à proximité de Schefferville. Toutefois, leur territoire ancestral s'étend au nord, dans le Nunavik, et la Convention du Nord-Est québécois leur reconnait ainsi plusieurs droits sur ce territoire, concernant notamment la gestion des terres et les droits de chasse, pêche et trappage.

Toutes démarches visant à discuter de nouvelles aires protégées au Nunavik, incluant les AIPA, et à assurer la participation des nations inuites et naskapies, doivent impérativement inclure ces organisations et ce, dès les premières étapes.

Le CCEK vous recommande de contacter rapidement les représentants de l'ARK, de Makivvik et de la Nation Naskapie de Kawawachikamach pour discuter avec eux de vos intentions concernant les APIA.

Confusion dans les démarches d'aires protégées

Récemment, le CCEK a observé une multiplication des démarches concernant les aires protégées au Nunavik, ce qui pourraient entraîner de la confusion pour la population et les intervenants concernés.

Le gouvernement du Québec a récemment lancé une série de consultation concernant le Plan Nature 2030, dont plusieurs cibles concernent directement ou indirectement les aires protégées. De plus, des consultations locales visant à finaliser plusieurs projets d'aires protégées au Nunavik sont en cours. Des discussions ont aussi eu lieu concernant des aires protégées potentielles en milieu marin. Si pour les intervenants gouvernementaux, ces démarches sont distinctes, cette distinction n'est pas nécessaire limpide pour la population et les intervenants locaux.

Le CCEK recommande que, lorsque possible, les démarches visant les aires protégées soient arrimées pour limiter la confusion. Lorsque l'arrimage est impossible, les objectifs spécifiques du projet et son lien avec les autres projets en cours devraient être clairement identifiés dans les communications.

Tel que mentionné préalablement, le CCEK reste attentif aux questions des aires protégées au Nunavik, et aimerait en apprendre plus sur les intentions du gouvernement concernant les APIA. Nous tenons à remercier vos collègues d'avoir accepté l'invitation du Comité à faire une présentation sur les APIA lors de notre 178e réunion et au plaisir de vous rencontrer.

Veuillez agréer, Madame Tremblay, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Raymond Mickpegak
Président, CCEK

cc.

Marqusi Qisiiq, Directeur des Ressources naturelles, de l'environnement, du territoire et des parcs, l'ARK
Barrie Ford, Directeur de l'environnement, de la faune et de la recherche, Makivvik
David Swappie, Conseiller, Dossiers en environnement, Nation Naskapie de Kawawachikamach

Secrétariat du CCEK
C. P. 930, Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0
Tél. : 819-964-2961, poste. 2287
Courriel : bpatenaude@krg.ca